

Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal



POLITIQUE SYNDICALE

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)





La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA) affirme que le droit à un environnement de travail sûr, sain et digne est un droit fondamental et inaliénable. Elle se dote de la présente politique syndicale en SST à un moment charnière pour le Sénégal, marqué par trois dynamiques stratégiques convergentes qu'il convient d'articuler avec cohérence et ambition.

TRIPLE ANCRAGE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE SST DE LA CSA :

- ① Le Référentiel Sénégal 2050 (Agenda national de Transformation, octobre 2024), nouveau cadre directeur des politiques publiques du pays, qui fait du capital humain, de la transition écologique et de l'équité sociale des piliers de développement à l'horizon 2050.
- ② Les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste (2015), qui inscrit la SST — domaine V sur les 9 — au cœur d'une transition économique socialement équitable.
- ③ Le Programme National SST 2023-2027 du Sénégal, cadre gouvernemental en vigueur, dont la CSA entend être l'acteur syndical moteur.

La CSA considère que ces trois référentiels ne sont pas redondants mais complémentaires : Sénégal 2050 fixe le cap national à 25 ans ; les Principes directeurs OIT fournissent le cadre normatif international d'une transition juste ; le PNSST 2023-2027 opérationnalise les engagements gouvernementaux à court terme. La CSA, en tant qu'organisation syndicale, assume dans ce triptyque la responsabilité de représenter la voix des travailleurs, de défendre leurs droits et d'orienter les politiques publiques vers un travail décent pour toutes et tous.

CHAPITRE I — ARCHITECTURE NORMATIVE ET CONTEXTUELLE

1.1 Le Référentiel Sénégal 2050 : ancrage du développement national

Présenté le 14 octobre 2024 par le Président Bassirou Diomaye Faye, le Référentiel Sénégal 2050 — Agenda national de Transformation constitue le nouveau document directeur des politiques publiques sénégalaises, remplaçant le Plan Sénégal Émergent (PSE). Il vise un Sénégal « Souverain, Juste et Prospère » à l'horizon 2050, avec une croissance annuelle cible d'au moins 6,25%, un PIB/hab porté à 4 500 USD et un taux de pauvreté réduit à 15%.

Sénégal 2050 — Les 4 Axes Stratégiques et leurs liens avec la SST

- **AXE 1** — Économie compétitive et créatrice d'emplois : transformation industrielle, valorisation des ressources, secteur privé fort → LIEN SST : emplois verts de qualité, SST dans les secteurs extractifs et industriels
- **AXE 2** — Capital humain de qualité et Équité sociale : éducation, santé, formation professionnelle, protection sociale inclusive, réduction du taux de pauvreté à 20%, couverture sociale portée à +70% → LIEN SST : santé des travailleurs, couverture maladie professionnelle, formation SST
- **AXE 3** — Aménagement et Développement durables : transition énergétique juste et équitable, gestion durable des écosystèmes, urbanisation maîtrisée, réduction des émissions → LIEN SST : risques climatiques au travail, emplois verts, transition juste
- **AXE 4** — Bonne Gouvernance et Engagement africain : renforcement de l'État de droit, lutte contre la corruption, réforme institutionnelle, tripartisme renforcé → LIEN SST : application effective des normes du travail, institutions SST renforcées

1.2 Les Principes directeurs OIT pour une transition juste (2015)

Adoptés en 1995 par l'OIT à l'issue d'une Réunion tripartite d'experts, les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous constituent le cadre normatif international de référence pour toute politique syndicale intégrant les dimensions environnementales du travail. Ils identifient neuf domaines d'action interdépendants.



PRINCIPE FONDATEUR DES DIRECTIVES OIT 2015 :
« Rendre l'économie plus verte d'une manière aussi juste et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et ne laissant personne de côté. » Ce principe oriente l'ensemble de la politique SST de la CSA dans sa dimension de transition juste.

9 Domaines d'Action des Principes Directeurs OIT — Transition Juste (2015)

- **DOMAINE I** — Politiques macroéconomiques et de croissance : financement de la transition, fiscalité verte, investissements publics pour l'emploi
- **DOMAINE II** — Politiques industrielles et sectorielles : décarbonation des secteurs, diversification économique, création d'emplois verts
- **DOMAINE III** — Politiques concernant l'entreprise : responsabilité environnementale des employeurs, reporting social et environnemental
- **DOMAINE IV** — Développement des compétences : formation aux compétences vertes, reconversion professionnelle, anticipation des métiers de la transition
- **DOMAINE V** — Sécurité et Santé au Travail (SST) : protection des travailleurs des secteurs en transition, risques liés au changement climatique, normes SST dans les emplois verts
- **DOMAINE VI** — Protection sociale : filets de sécurité pour les travailleurs affectés par la transition, universalisation de la couverture sociale
- **DOMAINE VII** — Politiques actives du marché du travail : services de l'emploi, accompagnement des reconversions, allocations de transition
- **DOMAINE VIII** — Droits : respect des droits fondamentaux au travail tout au long de la transition, liberté syndicale garantie
- **DOMAINE IX** — Dialogue social et tripartisme : consultation des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques de transition

1.3 Le Programme National SST 2023-2027 du Sénégal

Programme National SST Sénégal 2023-2027 — 5 Objectifs Stratégiques

- **OBJECTIF 1** : Renforcement du cadre juridique et institutionnel et des moyens d'intervention des corps de contrôle en SST
- **OBJECTIF 2** : Harmonisation des outils de collecte de données et accessibilité des statistiques SST
- **OBJECTIF 3** : Renforcement des capacités des intervenants en SST (formation, expertise)
- **OBJECTIF 4** : Mise en conformité des lieux de travail dans les secteurs privé, public, informel et agricole
- **OBJECTIF 5** : Renforcement des structures de santé au travail (médecine du travail, services de prévention)



1.4 Matrice de cohérence des trois référentiels

La CSA positionne sa politique SST à l'intersection des trois référentiels :

ENJEU SST	SÉNÉGAL 2050	TRANSITION JUSTE OIT	PNSST 2023-2027
Emplois verts et décents	Axe 1 : Économie compétitive	Domaines II, V, VII	Objectifs 1, 4
Santé des travailleurs	Axe 2 : Capital humain	Domaine V, VI	Objectifs 3, 5
Protection sociale SST	Axe 2 : Équité sociale	Domaine VI	Objectif 5
Formation SST	Axe 2 : Formation professionnelle	Domaine IV	Objectif 3
Transition écologique	Axe 3 : Développement durable	Domaines I, II, V	Objectif 1, 4
Santé hormonale femmes	Axe 2 : Santé, équité sociale	Domaine V, VIII	Objectif 5
Risques climatiques	Axe 3 : Résilience climatique	Domaine V	Objectif 4
Dialogue social SST	Axe 4 : Gouvernance	Domaine IX	Objectif 1
Économie informelle SST	Axe 1 : Transformation structurelle	Domaines VI, VIII	Objectif 4

CHAPITRE II — VISION, MISSION ET VALEURS

2.1 Vision

PRINCIPE FONDATEUR DES DIRECTIVES OIT 2015 :
« Rendre l'économie plus verte d'une manière aussi juste et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et ne laissant personne de côté. » Ce principe oriente l'ensemble de la politique SST de la CSA dans sa dimension de transition juste.

2.2 Mission

1. Défendre le droit à la SST pour toutes et tous, en contribuant activement à la mise en oeuvre de l'Axe 2 du Référentiel Sénégal 2050 (capital humain et équité sociale) ;
2. Intégrer la dimension SST dans le pilotage de la transition juste au Sénégal, conformément au Domaine V des Principes directeurs OIT de 2015 ;
3. Influencer le PNSST 2023-2027 depuis la position des travailleurs et travailleuses, en garantissant leur participation effective à tous les niveaux ;
4. Défendre une approche genre et inclusive de la SST, avec une attention particulière à la santé hormonale des femmes, aux jeunes et aux travailleurs informels ;
5. Contribuer à faire de chaque emploi dans la transition écologique sénégalaise un emploi décent, sûr et respectueux de la dignité humaine.



• DIGNITÉ : La santé et la vie de chaque travailleur(euse) sont une priorité absolue, dans tous les secteurs et toutes les phases de la transition
• JUSTICE SOCIALE : La transition écologique ne peut réussir que si elle garantit la protection des travailleurs et ne laisse personne de côté
• ÉGALITÉ DE GENRE : Les risques SST spécifiques aux femmes — notamment hormonaux — méritent une protection égale et une attention renforcée
• SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE : Protéger la santé des travailleurs d'aujourd'hui, c'est protéger l'avenir du Sénégal de 2050
• DURABILITÉ : Intégrer les dimensions climatiques, environnementales et numériques de la SST dans une perspective de long terme
• TRIPARTISME : La SST se construit avec les employeurs, l'État et les travailleurs, dans l'esprit du Domaine IX des Principes directeurs OIT

CHAPITRE III — AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE SST

Les sept axes stratégiques de la politique SST de la CSA sont chacun mis en correspondance explicite avec les trois référentiels de référence : Sénégal 2050, Principes directeurs OIT pour la transition juste, et PNSST 2023-2027.

AXE 1 — Renforcement du cadre juridique et institutionnel SST

ANCORAGE RÉFÉRENTIELS : Sénégal 2050 (Axe 4 — Bonne Gouvernance) | Transition juste OIT (Domaine IX — Dialogue social et tripartisme, Domaine VIII — Droits) | PNSST 2023-2027 (Objectif 1 — Cadre juridique et institutionnel)

1.1 Plaidoyer pour la ratification des Conventions OIT

- Ratification urgente des Conventions OIT n°155, 161 et 187, engagement du PNSST 2023-2027 non encore réalisé ; la CSA en fait une priorité absolue de son plaidoyer ;
- Ratification de la Convention n°190 sur la violence et le harcèlement, alignée avec l'objectif de justice sociale de l'Axe 2 de Sénégal 2050 ;
- Révision des tableaux de maladies professionnelles (Arrêté n°002312 de 2011) pour intégrer les pathologies hormonales et les maladies liées au changement climatique.

1.2 Institutions tripartites SST

- Opérationnalisation du Conseil Supérieur de la Prévention prévu par la PNSST, avec une représentation syndicale forte de la CSA — conformément au Domaine IX des Principes directeurs OIT ;
- Renforcement de la Direction de la Prévention et des Risques Professionnels de la DGTSS, en appui à l'Objectif 1 du PNSST 2023-2027 ;
- Création d'un Comité Tripartite Sénégal 2050 / Transition Juste / SST associant DGTSS, organisations d'employeurs et syndicats pour aligner SST et transition écologique.

AXE 2 — SST et Transition Juste : Emplois Verts et Sécurité des Travailleurs

ANCORAGE RÉFÉRENTIELS : Sénégal 2050 (Axe 1 — Économie compétitive, Axe 3 — Développement durable) | Transition juste OIT (Domaines I, II, V, VII — politiques macroéconomiques, industrielles, SST, marché du travail) | PNSST 2023-2027 (Objectifs 1, 4 — cadre juridique, mise en conformité)

Le Référentiel Sénégal 2050 programme une transformation économique profonde : développement des énergies renouvelables, agroécologie, industries extractives (pétrole, gaz, mines), économie numérique. Chacun de ces secteurs crée de nouveaux risques SST que la CSA doit anticiper et prévenir, en s'appuyant sur le Domaine V des Principes directeurs OIT.

2.1 SST dans les secteurs de la transition énergétique

- Formation SST spécifique aux travailleurs des énergies renouvelables (solaire, éolien) : risques électriques, travaux en hauteur, exposition solaire intense au Sénégal ;
- Normes SST pour le démantèlement des équipements énergétiques obsolètes et le recyclage des panneaux solaires (risques chimiques : plomb, cadmium) — secteur en forte croissance au Sénégal ;
- Intégration de clauses SST dans tous les contrats d'investissement dans les énergies renouvelables et les infrastructures verts financés dans le cadre de Sénégal 2050.

2.2 SST dans le secteur extractif sénégalais

- Le développement du pétrole et du gaz (Sangomar, GTA) prévu dans l'Axe 1 de Sénégal 2050 doit s'accompagner d'un cadre SST robuste dès la phase de démarrage ;
- Ratification urgente de la Convention OIT n°176 sur la sécurité dans les mines ;
- Négociation de conventions collectives SST spécifiques pour le secteur extractif, avec participation syndicale garantie dans tous les comités SST des entreprises pétro-gazières et minières ;
- Formation de délégués SST spécialisés pour les secteurs extractifs, en partenariat avec les entreprises et l'État dans le cadre des contenus locaux Sénégal 2050.

2.3 SST et agroécologie / agriculture durable

- L'Axe 3 de Sénégal 2050 promeut une agriculture écologiquement intensive — la CSA veille à ce que cette transition réduise, et non aggrave, l'exposition aux pesticides et aux risques chimiques ;
- Plaidoyer pour l'interdiction progressive des pesticides perturbateurs endocriniens dans l'agriculture sénégalaise, conformément aux Principes directeurs OIT (Domaine V) ;
- Formation des travailleurs agricoles aux pratiques agro-écologiques sûres et à la manipulation des produits phytosanitaires.

2.4 Transition juste et accompagnement des travailleurs

- Plaidoyer pour la mise en place de plans de transition sectorielle associant les syndicats, garantissant que les travailleurs des secteurs en déclin (charbon, certaines industries) ne soient pas laissés sans protection — Domaine VII des Principes directeurs OIT ;
- Développement d'un fonds national de transition juste à gestion tripartite, financé en partie via les recettes du pétrole et du gaz sénégalais ;
- Négociation collective sur les droits SST des travailleurs pendant les phases de reconversion professionnelle liées à la transition économique de Sénégal 2050.

AXE 3 — Santé Hormonale des Femmes et SST de Genre

ANCRAGE RÉFÉRENTIELS : Sénégal 2050 (Axe 2 — Capital humain, équité sociale, santé pour tous) | Transition juste OIT (Domaine V — SST, Domaine VIII — Droits, avec non-discrimination) | PNSST 2023-2027 (Objectif 5 — Santé au travail, prise en compte de la dimension genre)

L'Axe 2 de Sénégal 2050 vise un système de santé performant et accessible à tous les citoyens. La CSA affirme que cet objectif est inatteignable sans une prise en compte spécifique de la santé des femmes au travail, notamment les risques hormonaux liés à l'exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens — substances chimiques qui interfèrent avec le système hormonal. Ce risque, encore largement ignoré dans les milieux de travail sénégalais, est structurellement lié à la féminisation de certains secteurs d'activité : agriculture, coiffure, nettoyage, travail domestique, recyclage.



3.1 Risques hormonaux dans le contexte de la transition sénégalaise



- Le développement industriel prévu par Sénégal 2050 (agroalimentaire, chimie, extraction) risque d'augmenter l'exposition des travailleuses aux perturbateurs endocriniens sans cadre de protection adéquat — la CSA demande que toute politique industrielle intègre des évaluations d'impact sur la santé hormonale des femmes ;
- L'expansion des énergies renouvelables (Axe 3 de Sénégal 2050) doit prévoir la gestion sécurisée des déchets de panneaux solaires et de batteries — sources de métaux lourds perturbateurs endocriniens, risque particulier pour les femmes en âge de procréer dans le secteur du recyclage ;
- L'agroécologie, si elle est accompagnée d'une réduction effective des pesticides, peut significativement améliorer la santé hormonale des travailleuses agricoles sénégalaises — la CSA en fait un argument central dans son plaidoyer pour la transition agricole.

3.2 Effets sur la santé des travailleuses

- Troubles de la fertilité et de la reproduction, difficultés à concevoir, fausses couches à répétition, troubles menstruels persistants liés à l'exposition professionnelle ;
- Endométriose, syndrome des ovaires polykystiques (SOPK) et pathologies thyroïdiennes aggravées par l'exposition aux perturbateurs endocriniens ;
- Risques de cancers hormono-dépendants (sein, utérus, ovaires) avec longue période de latence rendant difficile l'établissement du lien professionnel ;
- Perturbations métaboliques et troubles de la ménopause aggravés par l'exposition cumulée tout au long de la vie professionnelle.

3.3 Positions et actions de la CSA — Santé hormonale

- Intégration explicite des perturbateurs endocriniens dans les tableaux sénégalais des maladies professionnelles — révision urgente de l'Arrêté n°002312 de 2011 ;
- Étude nationale sur l'exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens, en cohérence avec l'Objectif 2 du PNSST 2023-2027 (statistiques SST) ;
- Protocoles de protection renforcée pour les femmes enceintes, allaitantes ou en projet de grossesse dans les secteurs à risque : affectation à un poste sans risque hormonal, maintien du salaire ;
- Intégration d'un suivi gynécologique et endocrinien dans les visites médicales du travail, en lien avec l'Objectif 5 du PNSST 2023-2027 (structures de santé au travail) ;
- Plaidoyer pour la substitution des perturbateurs endocriniens par des alternatives plus sûres dans les secteurs de la transition sénégalaise : agroécologie, chimie verte, cosmétique durable.

AXE 4 — Formation et Renforcement des Capacités SST

ANCRAGE RÉFÉRENTIELS : Sénégal 2050 (Axe 2 — Formation professionnelle, capital humain) | Transition juste OIT (Domaine IV — Développement des compétences vertes et pour la transition) | PNSST 2023-2027 (Objectif 3 — Renforcement des capacités des intervenants en SST)

Le Domaine IV des Principes directeurs OIT pour la transition juste souligne que la reconversion des travailleurs et le développement des compétences adaptées à une économie verte sont indissociables d'une protection SST adéquate. L'Axe 2 de Sénégal 2050 fait de la formation professionnelle un levier central du développement humain. La CSA articule ces deux dimensions en développant une offre de formation SST qui intègre les enjeux de la transition.





MODULE	CONTENU PRINCIPAL	ANCRAGE SÉNÉGAL 2050 / TRANSITION JUSTE
NIVEAU 1 — Sensibilisation (1 j)	Droits fondamentaux SST, risques du poste, signalement, droit de retrait	Axe 2 : Droits citoyens / Dom. VIII : Droits fondamentaux
NIVEAU 2 — Délégué SST (3 j)	CHSCT, inspection, négociation SST, rapport d'accident, Code du Travail sénégalais	Axe 4 : Gouvernance / Dom. IX : Dialogue social
NIVEAU 3 — Expert SST (5 j)	Droit international, perturbateurs endocriniens, risques émergents, transition juste et SST, Sénégal	Axe 1+3 : Transition / Dom. V : SST et transition
MODULE GENRE (2 j)	Santé hormonale, maternité, harcèlement, EPI genrés, Conv. 190	Axe 2 : Équité sociale / Dom. V+VIII : SST, droits
MODULE TRANSITION (2 j)	SST dans les secteurs verts et extractifs, risques climatiques, emplois verts sûrs, déchets dangereux	Axe 3 : Transition énergétique / Dom. II+V : SST
MODULE INFORMEL (2 j)	SST sans contrat, risques agricoles, pesticides, protection minimale exigible	Axe 1 : Formalisation / Dom. VI : Protection sociale

4.2 Compétences vertes et SST : formation pour la transition

- Développement de modules de formation SST spécifiques aux secteurs émergents de Sénégal 2050 : énergie solaire, BTP vert, agroécologie, économie circulaire — couvrant risques nouveaux et bonnes pratiques ;
- Formation à la reconnaissance et à la prévention des maladies professionnelles liées aux industries extractives (pétrole, gaz, mines) dont le développement est programmé par Sénégal 2050 ;
- Formation des délégués SST aux enjeux de la transition juste : comment anticiper les risques SST des nouvelles technologies et des nouveaux secteurs, en s'appuyant sur les Domaines IV et V des Principes directeurs OIT.

4.3 Modalités pédagogiques

- Formations en présentiel, en ligne (smartphones) et formats hybrides pour atteindre les travailleurs dispersés géographiquement dans les 8 pôles territoriaux de Sénégal 2050 ;
- Supports en wolof, pulaar, sérère, diola et mandingue pour les travailleurs des secteurs informels, agricoles et miniers peu scolarisés ;
- Partenariats pédagogiques : OIT-ACTRAV Dakar, DGTSS, UCAD, UGB, centres de formation professionnelle agréés, partenaires du Masterplan 2025-2034.

AXE 5 — SST dans l'Économie Informelle

ANCRAGE RÉFÉRENTIELS : Sénégal 2050 (Axe 1 — Réduction du poids du secteur informel, formalisation) | Transition juste OIT (Domaines VI — Protection sociale, VIII — Droits) | PNSST 2023-2027 (Objectif 4 — Mise en conformité dans le secteur informel)

Le Référentiel Sénégal 2050 programme une réduction progressive du secteur informel, en passant de 20% à 40% de la population dans des activités économiques formalisées d'ici 2050. La CSA affirme que cette formalisation doit s'accompagner, dès maintenant, d'une protection SST effective pour les 90% de travailleurs actuellement dans l'informel, sans attendre leur éventuelle formalisation future.

- Cartographie des risques SST dans l'économie informelle sénégalaise, par secteur et par pôle territorial — contribution à l'Objectif 2 du PNSST 2023-2027 (statistiques SST) ;
- Développement de kits de prévention SST adaptés aux travailleurs informels : agriculture, pêche artisanale, commerce ambulant, transport, travail domestique, coiffure, artisanat ;
- Sensibilisation à la santé hormonale dans les secteurs informels à risque : pesticides agricoles, produits de coiffure défrisants, recyclage de déchets électroniques ;
- Plaidoyer pour l'intégration des travailleurs informels dans le champ d'application de toutes les réformes législatives SST prévues par le PNSST 2023-2027.

AXE 6 — SST, Risques Climatiques et Environnement de Travail

ANCORAGE RÉFÉRENTIELS : Sénégal 2050 (Axe 3 — Transition énergétique juste et équitable, résilience climatique, +20% couverture forestière, -80% émissions agricoles) | Transition juste OIT (Domaine V — risques climatiques en milieu de travail) | PNSST 2023-2027 (Objectif 4 — conformité des lieux de travail)

6.1 Risques SST liés au changement climatique au Sénégal

- Chaleur extrême : exposition des travailleurs en plein air (agriculture, BTP, pêche, transport) à des températures croissantes — la CSA demande des protocoles de protection contre la chaleur dans tous les secteurs concernés ;
- Inondations et instabilité climatique : risques SST pour les travailleurs exposés aux aléas climatiques croissants, notamment dans les zones côtières ;
- Qualité de l'air : risques respiratoires liés à la pollution industrielle et aux feux de déchets dans les secteurs informels ;
- L'Axe 3 de Sénégal 2050 vise une hausse de 20% de la couverture forestière — les travailleurs forestiers et de reboisement doivent bénéficier d'une protection SST adéquate.

6.2 SST dans l'économie numérique

- Protection SST des travailleurs des plateformes numériques sénégalaises (VTC, livraison) — secteur en expansion dans le cadre de la transformation numérique de Sénégal 2050 ;
- Risques psychosociaux et ergonomiques du télétravail et du travail sur écran ;
- Plaidoyer pour un cadre réglementaire SST couvrant les travailleurs des plateformes, conformément aux Principes directeurs OIT (Domaine VIII — Droits).

AXE 7 — Données, Dialogue Social et Plaidoyer SST

ANCORAGE RÉFÉRENTIELS : Sénégal 2050 (Axe 4 — Gouvernance, transparence, statistiques) | Transition juste OIT (Domaine IX — Dialogue social et tripartisme) | PNSST 2023-2027 (Objectif 2 — Statistiques SST)

- Observatoire SST de la CSA : collecte et publication annuelle de données sur les accidents du travail, maladies professionnelles et risques hormonaux, en complémentarité avec les systèmes nationaux du PNSST 2023-2027 ;
- Participation active aux instances tripartites SST nationales en tant qu'acteur du dialogue social prévu par le Domaine IX des Principes directeurs OIT 2015 ;
- Contribution syndicale au pilotage du Master plan Sénégal 2050 (2025-2034) : la CSA revendique une place dans les comités de suivi de l'Axe 2 (capital humain) et de l'Axe 3 (développement durable) ;
- Publication annuelle d'un Rapport SST de la CSA aligné sur les indicateurs du PNSST 2023-2027 et sur les cibles de l'Agenda Sénégal 2050.





4.1 Articulation opérationnelle avec les trois référentiels

ACTIVITÉ CSA	SÉNÉGAL 2050	TRANSITION JUSTE OIT	PNSST 2023-2027
Plaidoyer ratification Conventions SST OIT	Axe 4 — Gouvernance / Engagement africain	Dom. IX — Dialogue social	Obj. 1 — Cadre juridique
Formation délégués SST	Axe 2 — Capital humain / Formation	Dom. IV — Compétences	Obj. 3 — Capacités
Formation SST secteurs verts et extractifs	Axe 1+3 — Économie / Transition	Dom. II+V — Industrie/SST	Obj. 3+4 — Capacités/Conformité
Module santé hormonale femmes	Axe 2 — Santé / Équité sociale	Dom. V+VIII — SST / Droits	Obj. 5 — Santé au travail
SST économie informelle	Axe 1 — Formalisation structurelle	Dom. VI+VIII — Protection/Droits	Obj. 4 — Conformité
Observatoire SST / statistiques	Axe 4 — Gouvernance / Transparence	Dom. IX — Dialogue social	Obj. 2 — Statistiques SST
Dialogue social tripartite SST	Axe 4 — Gouvernance inclusive	Dom. IX — Tripartisme	Obj. 1 — Institutionnel
Risques climatiques au travail	Axe 3 — Développement	Dom. V — SST et transition	Obj. 4 — Conformité

4.2 Structures internes

- Commission SST de la CSA : instance permanente intersectorielle, avec sous-comités spécialisés Santé des Femmes, Transition Juste, Économie Informelle et Numérique ;
- Réseau des Délégués SST : relais dans chaque entreprise et organisation affiliée, couvrant progressivement les 8 pôles territoriaux de Sénégal 2050 ;
- Cellule Transition Juste et SST : chargée du suivi des engagements SST dans le cadre de la mise en oeuvre du Masterplan 2025-2034 et de l'Agenda Sénégal 2050 ;
- Observatoire SST CSA : publication annuelle du Rapport SST, alimentation des statistiques nationales SST du PNSST 2023-2027.





INDICATEUR	RÉFÉRENTIEL DE RATTACHEMENT	CIBLE 2027
Nb de délégués SST formés (total, dont femmes)	Sénégal 2050 Axe 2 / PNSST Obj. 3	500 délégués, dont 40% femmes
Nb conventions OIT SST ratifiées par le Sénégal	Transition juste Dom. VIII / PNSST Obj. 1	Ratification C155, C161, C187
Nb de travailleuses formées santé hormonale	Sénégal 2050 Axe 2 / Transition juste Dom. V	300 travailleuses
Nb de secteurs verts avec plan SST syndicalement négocié	Sénégal 2050 Axe 3 / Transition juste Dom. V	3 secteurs (solaire, mines, agro)
Couverture SST travailleurs informels (% enquêtés)	Sénégal 2050 Axe 1 / PNSST Obj. 4	Données dans 5 secteurs
Nb de CHSCT opérationnels dans les entreprises affiliées	Transition juste Dom. IX / PNSST Obj. 4	Doublement vs. état initial
Rapport SST annuel CSA publié	PNSST Obj. 2 / Sénégal 2050 Axe 4	1 rapport/an dès 2026
Participation CSA au pilotage Sénégal 2050 (instances)	Sénégal 2050 / Transition juste Dom. IX	Présence dans 2 comités nationaux

CHAPITRE V — POSITIONS PUBLIQUES ET ENGAGEMENTS

- [Sénégal 2050 + OIT Dom.VIII] Ratification immédiate des Conventions OIT n°155, 161, 187 et 190 par le Sénégal
- [PNSST 2023-2027] Mise en oeuvre effective du Programme National SST 2023-2027 avec participation syndicale pleine
- [Sénégal 2050 Axe 3 + OIT Dom.V] Intégration obligatoire de clauses SST dans tous les projets de la transition énergétique sénégalaise
- [OIT Dom.V + Sénégal 2050 Axe 2] Révision des tableaux de maladies professionnelles pour intégrer pathologies hormonales et maladies climatiques
- [Sénégal 2050 Axe 1 + OIT Dom.VII] Création d'un Fonds national de Transition Juste à gestion tripartite, alimenté par les recettes extractives
- [PNSST Obj.5 + Sénégal 2050 Axe 2] Accès universel à la médecine du travail, y compris suivi gynécologique et endocrinien
- [OIT Dom.IX + Sénégal 2050 Axe 4] Représentation syndicale dans tous les comités de suivi et de pilotage de l'Agenda Sénégal 2050
- [OIT Dom.VI + Sénégal 2050 Axe 2] Extension de la couverture sociale SST à TOUS les travailleurs, secteur informel inclus
- [Sénégal 2050 Axe 3 + OIT Dom.V] Protocoles SST obligatoires pour les travailleurs exposés aux risques climatiques (chaleur, inondations)
- [OIT Dom.IV + Sénégal 2050 Axe 2] Formation SST aux métiers de la transition — compétences vertes et sûres pour les travailleurs sénégalais



6.1 Adoption et révision

La présente politique syndicale est soumise à l'adoption par l'instance statutaire compétente de la CSA. Elle est révisée tous les trois ans, en cohérence avec les cycles de planification du Masterplan Sénégal 2025-2034 et du PNSST. Sa première révision est prévue en 2028.

6.2 Diffusion

- Traduction en langues nationales sénégalaises des résumés exécutifs et messages clés ;
- Diffusion dans les 8 pôles territoriaux de Sénégal 2050 via les syndicats affiliés régionaux ;
- Publication sur le site de la CSA, communication aux partenaires institutionnels : DGTSS, Ministère du Travail, OIT-ACTRAV, Présidence / DGPPE.

ANNEXES

Annexe 1 — Les 9 Domaines des Principes directeurs OIT pour une transition juste (2015) : synthèse opérationnelle

DOMAINE OIT 2015	CONTENU PRINCIPAL	DÉCLINAISON SST POUR LA CSA
I. Politiques macroéconomiques	Financement de la transition, fiscalité verte, investissements publics	Financement SST via recettes extractives, fonds de transition
II. Politiques industrielles et sectorielles	Décarbonation, diversification, emplois verts	Normes SST dans les secteurs verts et extractifs de Sénégal 2050
III. Politiques concernant l'entreprise	Responsabilité env. des employeurs, reporting	Clauses SST dans tous les contrats d'investissement
IV. Développement des compétences	Formation aux métiers verts, reconversion	Programme formation SST aux secteurs de la transition
V. Sécurité et Santé au Travail	Protection SST dans les secteurs en transition, risques climatiques	Axe central de la politique SST CSA : tous sous-axes
VI. Protection sociale	Filets de sécurité, universalisation couverture	Extension SST à l'informel, couverture maladie pro.
VII. Politiques actives marché du travail	Accompagnement reconversions, allocations transition	Fonds transition juste, droits SST pendant reconversions
VIII. Droits	Droits fondamentaux tout au long de la transition	Ratification conventions OIT, droit de retrait, santé hormonale
IX. Dialogue social et tripartisme	Consultation partenaires sociaux dans les politiques de transition	CSA dans pilotage Sénégal 2050, PNSST, instances tripartites SST



AXE SÉNÉGAL 2050	OBJECTIFS CLÉS	CONNEXION POLITIQUE SST CSA
Axe 1 — Économie compétitive	Industrie, extraction pétrole/gaz/mines, agroalimentaire, numérique	SST dans secteurs extractifs, emplois verts sûrs, SST plateformes
Axe 2 — Capital humain et Équité sociale	Santé accessible à tous, formation pro., couverture sociale +70%, réduction pauvreté	Santé au travail, santé hormonale femmes, formation SST, protection sociale pro.
Axe 3 — Aménagement et Développement durables	Transition énergétique juste, agroécologie, +20% forêts, -80% émissions agricoles	SST et risques climatiques, pesticides, emplois verts sûrs, perturbateurs endocriniens
Axe 4 — Bonne Gouvernance et Engagement africain	État de droit, transparence, réforme institutionnelle, tripartisme	Institutions SST tripartites, ratification Conventions OIT, statistiques SST

Annexe 3 — Substances prioritaires : perturbateurs endocriniens dans les secteurs de la transition sénégalaise

SUBSTANCE	SECTEUR DE LA TRANSITION	EFFET HORMONAL	ACTION CSA
Pesticides organochlorés	Agriculture / Agroécologie Axe 3	Perturbation estrogénique, cancer	Interdiction progressive, substitution
Métaux lourds (Pb, Cd, Hg)	Mines / Énergie solaire / Recyclage Axe 1+3	Thyroïde, reproduction	Normes SST extractif, gestion déchets
Phtalates et BPA	Agroalimentaire / Industrie Axe 1	Mimétisme estrogène	Clauses SST dans contrats industriels
Solvants (toluène, xylène)	Coiffure / BTP vert / Peinture	Troubles menstruels	EPI obligatoires, substitution
Produits défrisants	Coiffure (très féminisé)	Perturbateurs ostrogéniques	Formation, certification produits
Dioxines et PCB	Recyclage / Brûlage déchets	Thyroïde sévère	Réglementation déchets dangereux
Produits ignifuges (PBDE)	Textile / Électronique Axe 1	Anti-thyroïdien, foetal	Normes import/export textiles

Annexe 4 — Lexique croisé des trois référentiels

- **Transition juste (OIT 2015) :** Processus de transformation vers une économie verte qui garantit emplois décents, protection sociale et droits des travailleurs, sans laisser personne de côté.
- **Agenda national de Transformation / Sénégal 2050 :** Référentiel des politiques publiques du Sénégal adopté en octobre 2024, remplaçant le PSE, visant un Sénégal Souverain, Juste et Prospère à l'horizon 2050 autour de 4 axes stratégiques opérationnalisés par un Master plan 2025-2034 et des Plans quinquennaux.
- **PNSST 2023-2027 :** Programme National de Sécurité et Santé au Travail du Sénégal, adopté le 2 mars 2023, articulé autour de 5 objectifs, piloté par le Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI) et la DGTSS.
- **Perturbateur endocrinien (PE) :** Substance chimique qui interfère avec le système hormonal, pouvant provoquer des effets délétères sur la reproduction, la thyroïde, le métabolisme et le neuro-développement.
- **Emploi vert :** Emploi dans des entreprises ou secteurs qui contribuent à réduire l'impact environnemental, tout en garantissant des conditions de travail décentes et sûres — au cœur des Domaines II et V des Principes directeurs OIT et de l'Axe 1 de Sénégal 2050.





Annexe 5 — LA CSA EN IMAGE

LA CSA A ETE CREE EN 1996
ELLE FAIT PARTIE DES PLUS GRANDE CONFEDERATION SYNDICALE AU SENEGAL
ELLE COMPTE 112 ORGANISATIONS ET SECTIONS AFFILIEES
TOUS LES SECTEURS SONT REPRESENTES : SECTEURS PRIMAIRES, SECONDAIRES
ET TERTIAIRES, PUBLICS & PRIVES ; FORMEL & INFORMEL





CONTACT CSA :
Parcelles Assainies U22, Villa N°10
Dakar-Sénégal BP 10224
Tel : +221 33 835 13 08
Email : csasenegal@yahoo.com
Web : www.csasenegal.com